

Je lui rappelle auparavant que, en sa qualité de citoyen de l'Ouest, il a assurément dû ressentir l'angoisse et la douleur causées par l'abandon des entreprises et la liquidation en bloc du secteur pétrolier quand son gouvernement libéral a mis en oeuvre le Programme énergétique national. Il sait comme tous ses compatriotes que Marc Lalonde avait franchement reconnu que ce programme visait à détruire le pouvoir et la puissance économique de l'Alberta.

Le Nouveau parti démocratique a été accusé de souscrire à ce programme. Bien qu'il ait soutenu ne pas y être mêlé, nous savons qu'il n'en est rien. Ce parti avait souscrit à cette mesure de diverses autres façons, car celle-ci correspondait à ses principes en tant que parti centralisateur en Ontario.

Le 5 octobre, comme en témoigne la page 9636 du *hansard*, le chef du parti libéral a déclaré ceci:

Nous avons déjà fait beaucoup de concessions (...) Nous avons déjà laissé tomber l'Agence d'examen de l'investissement étranger, notre politique énergétique nationale...

Il a dit aussi:

Avant les négociations, le gouvernement a neutralisé la Loi sur l'examen de l'investissement étranger. Il l'a vraiment affaibli.

Il a ensuite parlé du Programme énergétique national. Les libéraux sont-ils encore obsédés par le PEN? Lors de la prochaine campagne électorale, les libéraux iront-ils dire aux électeurs d'Alberta, de Colombie-Britannique, du sud de la Saskatchewan et du Manitoba, de Fort St. John, de Fort Nelson et de Dawson Creek qu'ils appuient le Programme énergétique national? Voilà la première question que je voulais lui poser.

● (1550)

Ma deuxième sera très brève. Si le député a pris au sérieux ses responsabilités de critique de l'énergie, il saura que B.C. Hydro a une capacité nettement supérieure à la demande. Il n'ignore pas que Bonneville Power Administration représente un sérieux obstacle. Il n'ignore pas non plus que cet accord renversera cet obstacle et permettra à B.C. Hydro de vendre de l'électricité à la Californie pour rembourser sa dette, ce qui lui permettra de baisser ses tarifs d'électricité. Je voudrais qu'il réponde à cela.

M. Axworthy: Monsieur le Président, encore une fois, je remercie le député de sa question. Je suppose qu'il n'a pas voulu me tendre un piège et je profiterai de l'occasion pour parler d'un sujet que je n'ai pas eu le temps d'aborder dans mon discours.

Prenons d'abord le cas de la circonscription du député, Kootenay-Ouest. L'année dernière, le Canada a autorisé, pour la première fois, la vente d'une entreprise d'utilité publique, en l'occurrence une compagnie d'électricité. Le 22 décembre, à minuit, l'année dernière, Investissement Canada a autorisé la vente de Kootenay West Power and Light Company, sans disposer d'aucun document ou d'aucune preuve justifiant cette transaction. Nous n'avions jamais fait pareille chose. C'est très symbolique et cela montre que les conservateurs ne comprennent pas que le Canada doit conserver le droit de gérer ses propres ressources, surtout ses ressources énergétiques.

Nous sommes évidemment en faveur de la vente d'électricité, le gaz naturel et de pétrole, étant donné que les gouvernements précédents l'avaient autorisée. Néanmoins, nous tenons

Les subsides

à faire respecter ces deux critères: premièrement, les Canadiens devaient pouvoir obtenir ces ressources et, deuxièmement, ils devaient obtenir un bon rendement. Voilà ce que nous avons cédé. Nous avons retiré à un office national de l'énergie le droit de fixer la moindre norme pour la vente de nos produits énergétiques. De son côté, la Commission fédérale de réglementation des États-Unis peut encore établir les règlements qu'elle veut selon cet accord, mais nous avons cédé notre droit d'en faire autant.

J'imagine que c'est ce que les conservateurs considèrent comme un marché avantageux. Je suppose que, selon la définition du premier ministre, si nous cédonns quelque chose et que les États-Unis conservent ce qu'ils ont, c'est un marché avantageux. Le premier ministre (M. Mulroney) compte sans doute rédiger un nouveau manuel pour les négociations où l'on dira: «Nous abandonnons la partie. Nous vous cédonns tout. Conservez ce que vous avez et tout le monde sera content.» C'est un raisonnement tout à fait illogique et c'est pour cela que les Canadiens se méfient tellement de cet accord. C'est pour cela qu'ils se méfient tellement du premier ministre. Les Canadiens se rendent compte qu'il ne peut pas défendre efficacement les intérêts économiques du Canada, y compris nos ressources énergétiques et autres.

M. Caccia: Monsieur le Président, le discours du député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy) était éloquent et fort instructif. Il a dit une chose très intéressante que je n'avais jamais entendue auparavant. C'est la première fois que j'entends quelqu'un dire que si le Canada opte pour le mécanisme binational pour régler un différend, il n'aura plus le droit d'avoir recours au GATT pour régler le même différend. Je l'ignorais. Ai-je bien compris ce que le député a dit et peut-il nous donner plus de précisions à ce sujet?

M. Axworthy: Monsieur le Président, le fait est que c'est un aspect de l'entente dont le gouvernement a préféré ne pas parler. Pour une raison ou pour une autre, il a oublié d'informer les Canadiens. J'ai lu son petit album à colorier qu'il distribue dans les supermarchés, où on peut le trouver entre le *National Enquirer* et la revue *People*, dans lequel il explique l'entente commerciale. Cependant, le gouvernement omet de dire que nous avons renoncé à un droit que nous avons négocié en 1946-1947 à Bretton Woods, dans le cadre du GATT, en vertu duquel tout pays a le droit de demander qu'on constitue un groupe de personnes impartiales, choisies non au sein des deux parties au litige, mais de l'extérieur. Nous avons cédé sur ce point.

Quelles en sont les conséquences? Au cours des 10 dernières années, nous avons saisi le GATT d'au moins neuf affaires différentes. Nous avons gagné notre cause dans sept cas. En 1972, quand les Américains ont imposé un droit important sur le thon en provenance de la côte ouest, nous avons porté l'affaire devant un groupe de GATT. Les Américains ont réglé le différend avant même que le groupe ne tranche la question, car ils savaient qu'ils avaient perdu d'avance. Quand les Américains ont contesté notre décision au sujet de l'AEIE, nous en avons saisi le GATT et là encore, nous avons gagné. Autrement dit, il y avait un groupe impartial et nous savons fort bien que les Américains ou la plupart des autres pays prennent ses décisions au sérieux, car ils savent que s'ils y passent outre, tout le commerce extérieur commence à battre de l'aile. Les